



PREAVIS MUNICIPAL no 5/2024

RAPPORT DE GESTION 2023

Table des matières

CONSIDERATIONS GENERALES	3
1. ADMINISTRATION GENERALE.....	4
10 AUTORITÉS	4
11 ADMINISTRATION	6
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS, SPORTS.....	14
17 SPORTS	15
18 TRANSPORTS PUBLICS	15
19 INFORMATIQUE	15
2. FINANCES.....	16
3. DOMAINES ET BATIMENTS	16
32 FORÊTS	16
35 PATRIMOINE IMMOBILIER.....	17
4. TRAVAUX.....	21
42 SERVICE DE L'URBANISME	21
43 ROUTES.....	21
45 ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETTERIE.....	24
46 RÉSEAU D'ÉGOUTS, D'ÉPURATION.....	27
47 COURS D'EAU, RIVES ET BERGES.....	30
5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	30
51 ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU JORAT.....	30
58 TEMPLE ET CULTES	31
60 POLICE.....	32
62 CONTRÔLE DES HABITANTS	33
64 SERVICE DES INHUMATIONS	34
65 DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE.....	34
66 PROTECTION CIVILE	34
7. SECURITE SOCIALE.....	35
71 COHÉSION SOCIALE	35
72 COHÉSION SOCIALE CANTONALE.....	36
73 SANTÉ PUBLIQUE.....	36
8. SERVICES INDUSTRIELS.....	37
81 SERVICE DES EAUX.....	37
82 SERVICE ÉLECTRIQUE.....	41
9. CONCLUSIONS	41

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 c), état au 1^{er} juillet 2013,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil général (art. 85),

la Municipalité vous présente ci-après le rapport de gestion qui relate les faits de la commune durant l'année 2023.

CONSIDERATIONS GENERALES

Durant l'année 2023, la Municipalité a porté l'attention sur :

- l'édition du périodique « Le Chant du Rossignol »
- les procédures juridiques,
- la procédure d'achat et d'aliénation des parcelles 5,6 et 248 – via le droit de préemption – en faveur de la construction de logements à loyer abordable et au projet incitatif pour la réfection de la place de jeux,
- la mise en production du nouveau site internet communal
- la gestion du personnel communal : engagements au sein du service de la voirie, après démissions
- le suivi des actions dans le cadre du Plan Energie Climat Communal (PECC),
- les actions participatives – Ateliers participatifs « Tout public »
- la mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de l'ancienne laiterie et son projet de changement d'affectation
- le suivi de la réalisation des travaux de la sécurisation de la route du Riau et mise en conformité des arrêts de bus « Riau Graubon » et « Balances »
- la réalisation de l'étude pour la planification communale de la réfection des chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF),
- le suivi de la réalisation des travaux liés au concept de protection contre les dangers d'inondation liés aux cours d'eau qui traversent le village
- l'étude du nouveau projet du passage en LED des luminaires de l'éclairage public,
- la pré-étude pour la réfection complète de la rue du Village
- l'étude sur une mise en DDP (droit distinct et permanent) de la parcelle communale 282
- l'installation du système GastroVert Private sur 2 sites au sein du village
- le suivi de la réalisation des travaux d'assainissement du périmètre du réseau d'égouts du secteur « Est » du village
- le projet d'assainissement du réseau d'égouts du secteur « ouest » du village
- les projets de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ),
- le suivi de la réalisation des travaux de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « Rural » ECA 83, parcelle 187,
- le suivi des travaux dans le cadre d'échanges d'eau à l'échelle régionale – Adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château, relatif au réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'Association intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) et la Ville de Pully,
- la gestion des fuites d'eau sur le domaine public,
- la mise en place d'un « Point de Rencontre d'Urgence » au sein de l'administration communale

La Municipalité exprime ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui, tout au long de l'année, fournissent un service de qualité aux citoyennes et citoyens et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, assurent une aide complémentaire.

Elle remercie également le Conseil général, son bureau, ses commissions, qui par leur soutien, leur engagement et leur collaboration ont pris part aux différents préavis qui leur étaient présentés et ont assuré leur présence et leur travail dans le cadre des votations soumises au peuple en 2023.

1. ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

100 Conseil général

En application de l'article 5 de la loi sur les communes (LC) : pour être admis au Conseil général, il faut être électeur domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La durée des fonctions des membres du Conseil général correspond à la législature. Elle s'étend de juillet à juin.

Nomination au sein du Conseil général (état au 31 décembre 2023) :

- Présidence : Mme Martine Borgeaud-dit-Avocat, réélue pour la nouvelle législature,
- Vice-présidence : M. Jérémy Cloux,
- Deux scrutateurs et deux suppléants : Mme Alexandra Zimmermann jusqu'au 30 avril 2023, puis Mme Christina Zimmermann depuis le 1^{er} mai 2023, M. Michel Jaquier, Mme et M. Jessica Melliofet et Jonathan Pichonnat (suppléants),
- Secrétaire : Mme Marion Villars. Secrétaire suppléant : M. Frédéric Berner.

Le Conseil général élit également :

- une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Cette commission est composée de 7 membres : Mmes et MM. Jeremy Cloux, Michel Jaquier, Vincent Légeret, Henri Mermoud, Jonathan Pichonnat, Maria Spoerry, Christina Zimmermann, Marc Mostacci (suppléant).
- une commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunts et le projet d'arrêté d'imposition. Cette commission est composée de 5 membres : Mme et MM. Fanny Bertholet, Cédric Koller, Denis Pichonnat, Jean-Marc Ruiz, Fabrice Weber, François Villars (suppléant).
- les délégués aux associations intercommunales désignés pour la durée de la législature 2021-2026
 - Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon : M. Denis Pichonnat.
 - Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : Mmes Catherine Jaccard Cloux et Nathalie Langlois.
 - Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) : M. Gilles Cloux.
 - Service intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV) : MM. Jean-Marc Ruiz, Alexandre Vaney, François Villars et Henri Mermoud (suppléant).
 - Association intercommunale pour l'épuration des eaux Moyenne Broye (EMB) : M. Jeremy Cloux.
 - Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales : Mme et MM. Isabelle Mermoud, Michel Jaquier et Denis Pichonnat.
 - Organisation de la protection civile du district de Lavaux-Oron (ORPC) : MM. André Kolly, Frédéric Berner (suppléant).

Une commission thématique dite d'« Urbanisme » a été nommée. Elle est composée de 7 membres, à savoir : Mmes et MM. Nathalie Langlois, Jessica Melliofet, Christina Zimmermann, Gilles Cloux, Thierry Ruch, Nicolas Saugy, Eric Dewarrat.

Au 1^{er} décembre 2022 est entrée en fonction la commission de durabilité. Elle est composée de MM. Vincent Légeret, Sébastien Perrin, Geoffroy Pautz et Jacques Chappuis. Elle a pour but de soutenir la Municipalité dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC).

En application de l'article 12 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP, RS 160.01), chaque commune constitue le bureau électoral, composé du président et des scrutateurs du Conseil général. Il a siégé en 2023 pour différentes votations fédérales et élections fédérales.

Les conseillers·ères assermentés·es sont au nombre de 39 au 31 décembre 2023.

Assemblées du Conseil général

Le Conseil général a siégé lors de 4 assemblées cette année et les conseiller·ères ont accepté les préavis suivants :

Assemblée du 16 mars 2023

- Préavis no 1/2023 - Demande de crédit d'investissement de CHF 56'000.00 pour l'assainissement du réseau d'égouts du secteur "ouest" du village.
- Préavis no 2/2023 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.00 pour l'installation du système GastroVert Private.
- Préavis no 3/2023 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'200.00 pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit "rural" ECA n° 87, parcelle n° 57.

Assemblée du 15 juin

- Préavis no 4 /2023 - Rapport de gestion 2022
- Préavis no 5 - Comptes 2022

Assemblée du 12 octobre 2023

- Préavis no 6/2023 - Demande de crédit d'investissement de CHF 18'360.00 pour la mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de "l'ancienne laiterie", parcelle 25.
- Préavis no 7/2023 - Taux d'imposition pour l'année 2024
- Préavis no 8/2023 - Entrée en matière sur une mise en DDP (droit distinct et permanent) de la parcelle communale 282.

Assemblée du 7 décembre 2023

- Préavis no 9/2023 - Confirmation d'acquisition des parcelles 5, 6 et 248 - Clarification juridique demandée par le Registre foncier pour accepter la réquisition de transfert
- Préavis no 10/2023 - Etudes préliminaires pour la réfection complète de la rue du Village : demande de crédit de CHF 45'000.00 TTC
- Préavis no 11/2023 - Mise en place du Point de Rencontre d'Urgence (PRU) : achat d'une génératrice et d'un tableau électrique pour CHF 21'000.00
- Préavis no 12/2023 - Demande de crédit de CHF 23'000.00 pour le tri, l'épuration, le conditionnement et le classement des archives communales
- Préavis no 13/2023 - Budget 2024

101 Municipalité

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (articles 81 alinéa 1), la durée de la législature est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Répartition des dicastères pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026



Philippe Thévoz - Syndic

- Administration générale
- Finances
- Routes et mobilités
- Domaines et forêts
- Sport
- Informatique



Carol Gachet - Vice-syndique

- Police des constructions
- Ressources humaines
- Urbanisme
- Communication



Claude Küng - Municipal

- Défense contre l'incendie
- Service des eaux et épuration
- Police, police sanitaire
- Protection civile
- Services industriels
- Déchets et recyclage



Mathieu Villet - Municipal

- Cohésion sociale
- Espaces publics
- Culture
- Durabilité
- Activités de jeunesse, associatives



David Mellioret - Municipal

- Patrimoine immobilier
- Ecoles primaires et secondaires
- Accueil de l'enfance
- Communautés religieuses

Seances de Municipalite

Au cours de l'année 2023, la Municipalité a tenu 43 séances ordinaires, ce qui représente 105 heures environ. De plus, les municipaux ont consacré environ 1'811 (1'745 en 2022) heures à des séances de chantiers, d'études, d'information, d'assemblées diverses et de séances de réflexion extramuros.

11 Administration

Ressources humaines

Les salaires des employés communaux sont augmentés conformément au règlement du personnel communal entré en vigueur le 19 octobre 2020. Leur salaire a été indexé de 3 %, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de novembre de l'année précédente.

Administration communale

Mme Vitalia Torny occupe le poste de secrétaire municipale à un taux d'activité à 90 %.

Mme Emilie Ruch, préposée au contrôle des habitations et police des étrangers est venue renforcer les rangs de l'administration communale le 10 janvier 2023, à un taux d'activité de 20 %.

M. Christophe Péclard, boursier, occupe ce poste à un taux d'activité de 40 %. Il est en cours de formation continue dans le cadre de l'implémentation du nouveau plan comptable MCH2. Il a fait part à la Municipalité de la résiliation de ses rapports de services avec la commune de Montpreveyres au 31 mai 2024 pour rejoindre une commune voisine à un taux d'occupation supérieur.

Employés-e de voirie

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2022, M. Jérémie Aubert, employé communal, a quitté son activité au sein de la commune de Montpreveyres à fin février 2023. Il occupait un taux d'activité à 100 %.

M. Daniel Dewarrat a été engagé à titre d'employé communal auxiliaire spécialisé pour le réseau de la distribution d'eau, pour une durée déterminée du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023. La Municipalité a pris la décision de ne pas remettre au concours ce poste pour en déléguer la gestion à l'un des futurs employés du service de voirie qui suivra la formation continue de « Surveillant du réseau d'eau » au sein de la SSIGE.

Mme Evolène Guignet, employée communale, a occupé son poste à 80 % jusqu'au 30 septembre 2023, date à laquelle elle a souhaité cesser son activité professionnelle. Elle s'est vue proposer une place dans l'agriculture et souhaitait poursuivre dans cette voie qu'elle affectionne particulièrement.

Suite de quoi, la Municipalité a consécutivement engagé M. Marc Lavigne ainsi que M. William Vessella qui n'ont malheureusement pas répondu entièrement à leur cahier des charges entraînant une cessation de leur rapport de travail à la fin de leur période d'essai réglementaire.

A partir du 19 septembre 2023, M. Jonathan Vioget, est engagé, en tant qu'employé communal à un taux d'activité à 90 % pour une durée indéterminée.

Au 1^{er} décembre 2023, Mme Evolène Guignet, ayant renoncé à son emploi dans l'agriculture, rejoint à nouveau le service de voirie, pour prêter main forte à son collègue Jonathan Vioget nouvellement engagé. Elle est au bénéfice d'un contrat de durée déterminée jusqu'au 31 mars 2024, ce à un taux d'activité de 60 %.

Trois employés communaux auxiliaires sont affectés à la gestion du site de la déchetterie le samedi matin. En cas de nécessité, ils viennent en soutien aux employés communaux lors du service hivernal ou divers autres travaux. Il s'agit de MM. Jacques Chappuis, Gilles Cloux et Robert Trincat. M. Jacques Chappuis quittera son poste le 19 septembre 2023. M. Ivar Zwahlen rejoindra l'équipe des auxiliaires à la fin du 4^{ème} trimestre 2023.

Mme Maria dos Santos Pereira s'occupe de l'entretien des bureaux de l'administration communale.

Equivalents Plein Temps (EPT)

Au 31 décembre 2023, la commune dispose de : 1.5 équivalent plein temps (EPT), pour son administration et 1.5 EPT pour le service de voirie (hors tarif horaire).

Inspection de la préfecture

En application de l'article 141 de la loi sur les communes (LC), M. Daniel Flotron, préfet, a procédé à la visite annuelle de la commune le 6 novembre 2023. Il a rencontré selon son planning la secrétaire municipale, le boursier, la présidente du Conseil général, accompagnée de la secrétaire, ainsi que la Municipalité. Cette inspection a répondu aux exigences en la matière (respect des activités et gestion administrative). S'ensuit un repas partagé en toute convivialité avec la commune d'Oron, dont le préfet a effectué la visite le même jour.

Initiatives et référendums

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), l'administration communale a procédé au contrôle des actes démocratiques suivants :

Initiatives fédérales			
No	Objet	Échéance	Signatures reçues / contrôlées valables
1	Pour une Suisse qui s'engage (Service citoyen)	11/2023	46/33
2	Pour une limitation des feux d'artifices	11/2023	04/04
3	« 200 francs SSR ça suffit »	12/2023	03/03
4	Oui à l'interdiction d'importer du foie gras	12/2023	43/29
5	Oui à l'interdiction d'importer des produits de fourrure provenant des animaux	12/2023	54/37
6	Pour une politique climatique financée de manière justifiée	02/2024	07/04
7	Sur un fonds pour le climat	03/2024	08/08
8	De l'électricité pour tous en tout temp « Stop au blackout »	03/2024	58/42
9	Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – pour enfin en finir avec la discrimination du mariage	03/2024	22/16
10	Oui à des rentes AVS équitables pour les couples mariés	03/2024	26/20
11	Sauvegarder la neutralité suisse	04/2024	07/06
12	Pour l'égalité des personnes handicapées	10/2024	03/03
13	Oui à un avenir sans expérience animale	11/2024	18/10
14	Sur l'alimentation – Pour une alimentation sûre, grâce au renforcement	12/2024	04/03
15	Pas de Suisse à 10 millions « initiative pour la durabilité »	01/2025	06/06

Référendums fédéraux			
N1	Objet	Échéance	Signatures reçues/ contrôlées valables
1	Non à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de besoin)	01/2024	09/07
2	Non à la loi fédérale relative à l'approvisionnement en électricité	01/2024	17/14
Initiatives populaires cantonales			
1	Baisse d'impôt pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne	03/2022	22/03
2	Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici	09/2023	11/11
3	Constitutionnelle « pour le droit de vivre dignement de son travail, pour un salaire équitable	09/2023	06/06
4	Législative « pour le droit de vivre dignement de son travail :un salaire minimum	09/2023	06/06

Informations municipales



Cette année, la Municipalité a publié six « Le Chant du Rossignol », sous la forme d'un périodique (4 feuilles) ou parfois d'un « tout ménage » (recto-verso). Les thèmes présentés ont été

- la reprise de l'épicerie « Le Rossignol » par Mme et M. Cani depuis le 1^{er} janvier 2023
- le développement durable et ses journées participatives les 4 février (atelier participatif sur le PECC) et 4 mai 2023 (Forum de proximité sur le thème du chauffage)
- la police des constructions et ses désagrèments
- le dicastère de l'eau explicitant l'augmentation nécessaire du prix de l'eau ainsi que les importants travaux en perspective : construction d'un ouvrage coupe-pression, transformation de la station de pompage, nouvelles pompes, changement des canalisations, gestion informatique, ceci totalisant des investissements de plus d'un million de francs
- la gestion des déchets, l'aménagement sur le site de la déchetterie et l'installation des deux Twins de GastroVert récoltant les restes d'aliments cuits ou crus ainsi que les pelures représentant une part non négligeable des sacs taxés (25 %)
- le « Coin Récup » réalisé par les auxiliaires de voirie et le franc succès qu'il rencontre
- les nouvelles prescriptions de règle de stationnement dans le quartier « La Mellette » qui sera soumis aux mêmes règles de stationnement qu'au centre du village
- la pétition du 30 km/heure à la Mellette et son intégration dans l'étude en cours avec notre partenaire Urbaplan
- l'arrêt de bus scolaire situé aux Balances est déplacé devant l'ancienne laiterie à la grande satisfaction des parents résidant à la Croix Neuve
- les recommandations relatives aux plantations en lien avec les recommandations de notre garde forestier : « préférez les haies vives aux thuyas et laurèlles »
- les renforts à la voirie

- l'agenda des manifestations sur le territoire communal : le 1^{er} août, « La Bouêlée », le Rallye pédestre, les représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte, le week-end des Vingt Cuits, les soirées de l'Avent
- les missions délicates du déneigement et du salage
- l'annonce des soirées de l'Avent

Réceptions et manifestations

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Assemblée générale

Tandis que le délégué, à savoir le Syndic, a participé à l'assemblée générale qui s'est tenue le 10 juin 2023 à Chapelle-sur-Moudon, une délégation municipale s'est jointe aux visites et au repas organisés lors de la « Journée des communes vaudoises ».



Les membres de la Municipalité, accompagnés de M. Bertrand Quartier, diacre, et des employés de l'administration et de la voirie, sous la direction de M. Marc Rod, garde forestier, ont participé au traditionnel marquage des arbres à couper (martelage) dans les forêts communales.



Fête nationale : la manifestation du 1^{er} août s'est déroulée au lieu-dit « Aux Chênes » avec la collaboration de l'association des Anciens pompiers de Montpreveyres.

Cette célébration a accueilli plus de septante personnes dans une ambiance conviviale. La Municipalité remercie M. Ernest Dubi qui a mis gracieusement à disposition son hangar.



Cette année, la Municipalité a innové en organisant le 21 juillet une « journée au vert » (descente de l'Aar) avec le personnel communal.

Tir des Municipalités

Une délégation municipale a représenté la Municipalité au Tir des Municipalités qui s'est déroulé le 9 septembre dans la commune de Servion.

Soirées de l'Avent, belles occasions de rencontres

Une délégation municipale a accueilli le 12 décembre une trentaine de personnes à la place de jeux sous le couvert du Festival « La Bouêlée ». De belles rencontres autour d'une soupe du chalet concoctée par le personnel communal.



Durabilité

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La Municipalité continue de poursuivre sa politique de durabilité dans le cadre du plan énergie et climat communal (PECC) sous l'égide de l'Etat de Vaud et avec l'appui du bureau de conseil *Impact Concept* situé au Mont-sur-Lausanne.

Le dossier complet du PECC a été validé par le canton le 23 août 2023 permettant à la Municipalité de poursuivre ce projet dont les objectifs fixés doivent être atteints d'ici à la fin de la législature.

Pour rappel, le 13 octobre 2022 le Conseil général a approuvé la création d'une commission thématique de durabilité ayant pour mission d'épauler la Municipalité dans sa politique de durabilité. Ainsi en 2023, la commission s'est rassemblée à trois reprises avec la présence du Municipal de la durabilité ainsi que le Syndic. Il a été question de préciser les objectifs du PECC et ses échéances de mise en œuvre.

La Municipalité est particulièrement satisfaite de la collaboration avec la commission permettant d'avancer de manière efficace dans sa politique de durabilité. De ce fait, l'un des premiers projets dont s'est saisie la commission a été l'élaboration d'un règlement sur le *fonds pour l'encouragement de l'efficacité énergétique et le développement durable* qui sera présenté au Conseil général dans le courant de l'année 2024.

Etat des lieux des objectifs du PECC réalisés ou partiellement atteints à ce jour sont :

- Création d'une commission de durabilité ;
 - Effectif au 13 octobre 2022.
- Favoriser la participation et l'engagement de la population ;
 - 4 février 2023 : atelier participatif PECC
 - 9 mars 2023 : atelier participatif sur l'approvisionnement énergétique.
- Acheter de manière responsable et sobre en carbone ;
 - Mise en place d'une gazéifieuse, machine à café sans capsules ;
 - Inclusion générale de la dimension durable pour les achats de l'administration communale.
- Réduire, réutiliser et recycler les déchets
 - Partenariat avec Ecomanif pour un point de retrait de vaisselle réutilisable ;
 - Subvention de CHF 20.- pour la location de vaisselle réutilisable ;
 - Achat de verres réutilisables pour les manifestations communales ;
 - Mise en place de Gastrovert pour valoriser les déchets organiques ;
 - Récupération du plastique pour recyclage (fabrication de tuyaux et matériaux industriels).
- Organiser et accueillir des manifestations responsables
 - Utilisation et subventionnement de la vaisselle réutilisable pour la course de caisse à savon ainsi que pour le Festival La Bouêlée.
- Réduire la consommation de l'éclairage public ;
 - Projet de rénovation du parc présenté au Conseil général et refusé le 13 octobre 2022 ;
 - Elaboration d'un nouveau projet remanié qui sera présenté dans le courant de l'année 2024.
- Planifier l'approvisionnement énergétique ;
 - Etudes en cours d'élaboration par Impact Concept.
- Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos ;
 - Finalisation des travaux de sécurisation à la Route du Riau et aux arrêts de bus Balances et Riau-Graubon avec trottoir franchissable, nouveaux quais et éclairage public ;
 - Présentation d'un préavis au Conseil général pour la réfection de la Rue du Village et approuvé le 7 décembre 2023 ;
 - Approbation par le conseil général du 7 décembre 2023 d'un montant au budget 2024 pour le passage aux 30 km/h sur le Rue du village ainsi que dans le quartier de la Mellette.
- Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques ;
 - Approbation par le Conseil général du 7 décembre 2023 d'un montant au budget 2024 pour la création de prairies fleuries.

Vision stratégique communale

Le 30 août 2023 s'est tenue devant la commission de durabilité et la commission d'urbanisme une présentation d'un futur plan de réaménagement urbanistique de Montpreveyres. Ce travail est le résultat d'une étude préliminaire attribuée à Urbaplan, bureau spécialisé dans le domaine, ainsi qu'à différentes constatations issues des journées de réflexion au sein de la Municipalité. Cette séance informative et participative, bien accueillie par les deux commissions a fait état des besoins et aménagements suivants :

- La rénovation de la Rue du Village est une priorité, et devrait être planifiée en deux ou trois tronçons : Les canalisations d'eau et le revêtement de la route sont en mauvais voire très mauvais état. Afin de pouvoir l'envisager il est nécessaire de faire une étude préliminaire afin d'analyser l'état des canalisations sur toute la longueur, évaluer ce qui doit être remplacé, consolidé ou gardé en l'état ; analyser le revêtement afin d'évaluer son degré de toxicité. Le

Coût estimatif d'une étude préliminaire : serait d'environ CHF 40'000.- ; préavis prévu en décembre 2023

- Limitation de la vitesse à 30 km/h au Village, à la Mellette, à Mollie Baudin. L'analyse d'Urbaplan a démontré la pertinence d'un 30km (vs un 20km/h) et cet abaissement de la vitesse longtemps plébiscité par les habitants devrait pouvoir être réalisé en 2024/2025, les procédures cantonales ayant été facilitées.
- Création d'une « boucle » piétonne et deux roues permettant de parcourir agréablement et en toute sécurité le centre du village, passant par les Vernettes, la place de jeux, Clos-François et la rue du Village. Aménagement avec des plantation d'arbres et mobilier urbain, marquage au sol d'une bande réservée aux piétons, réaménagement des passages sous voie (peinture, bancs, blocs en bois type escaliers...
- Création de divers parcours en forêt, l'idée étant d'apposer une signalétique spécifique à Montpreveyres pour relier à pied le Village , La Mellette, Riau Graubon, avec la nécessité de rénover le chemin de la Chérard (amélioration foncière) et d'aménager des bancs sur le parcours
- Réfection de la place de jeux, avec la participation financière de la SCHL à hauteur de CHF 100'000.- afin de remettre au goût du jour les installations, d'installer de nouveaux espaces pour petits et personnes âgées (terrain de sport conservé), de transformer l'abri Cottier en buvette ponctuelle
- Réfection de la place des Vernettes et de la placette de La Mellette pour y aménager des espaces plus accueillants et conviviaux
- Il a également été question de valoriser les bâtiments ou les terrains communaux, entre autres en soumettant l'idée de mettre en DDP la parcelle communale 282

Cette présentation a permis de recueillir les questions et avis des deux commissions et a permis à la Municipalité d'analyser plus finement les priorités, sachant que l'ensemble des projets ne pourront être réalisés lors de cette législature, mais permettant d'avancer progressivement en fonction des moyens financiers.

Développement du village - Projets participatifs

Actions participatives – Ateliers participatifs « Tout public »

Moments forts

En 2023, la Municipalité a mis sur pied deux événements ouverts à tous les résident·e·s du village, en lien avec le Plan Energie et Climat Communal. Les deux événements se sont déroulés à la grande salle « Les Balances » et ont réuni entre trente et quarante habitants·es.

Le 4 février 2023

- L'atelier participatif tout public directement en lien avec le Plan énergie et climat communal (PECC) a eu pour objectif de présenter celui-ci à la population et de participer à son élaboration ; animé avec la collaboration du bureau Impact-Concept, cela a été une occasion unique pour discuter ensemble et co-construire des actions et des projets pour le village, ce dans une ambiance conviviale autour d'un café ou d'un verre.
- Le 4 mai 2023
Dans la lignée du PECC, il s'agissait là de présenter les différentes possibilités de chauffage dans les habitations et de pouvoir déterminer les plus avantageuses qui soient à la fois durables et économiques. La présentation et discussion autour de « La bonne énergie pour votre maison » animée par M. Vladimir Mange, invité spécial de la Municipalité, a amené moult questions et réponses. Cela a aussi été l'occasion d'une brève présentation de la coopérative solaire réunissant des citoyens de la région de Lavaux-Oron.

Naturalisations

Cette année, une demande de naturalisation suisse et vaudoise a été déposée. La personne a suivi le processus d'audition et du test des connaissances élémentaires.

Acquisition de la nationalité suisse délivrée par la Confédération

Naturalisation ordinaire et octroi de la bourgeoisie de la commune de Montpreveyres

- 2 candidats·es ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie.

Affaires juridiques

Deux affaires ont abouti cette année, l'une dans le cadre d'une conciliation en matière de baux à loyer et l'autre dans le cadre du Tribunal cantonal Cour de droit administratif et public (CDAP). En fin d'année, un recours est déposé à la CDAP en lien avec la police des constructions.

15 Affaires culturelles, loisirs, sports

Sociétés locales

La commune de Montpreveyres compte 13 sociétés locales ou associations qui œuvrent dans des domaines fort différents et qui permettent à chacun·e de trouver « chaussure à son pied » .

L'Union des Sociétés Locales (USL) en est la société faîtière. Une délégation municipale participe à son assemblée générale. Aussi, en 2023, l'USL a conduit son traditionnel Rallye pédestre le 3 septembre 2023.

Sont membres de l'USL:

- la Société de jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes, qui est partie prenante à l'organisation des rencontres RMC 2024 de la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes (FVJC),
- l'Association pour la Salle du Tilleul – un délégué de la Municipalité siège au sein du comité
- l'Association « Les Vingt cuits », qui a œuvré lors de la veillée traditionnelle la nuit du 7-8 octobre 2023,
- l'Abbaye « Les Patriotes du Haut Jorat » Les Cullayes-Montpreveyres a sorti ses cibles du 21 au 25 juin 2023 lors de la manifestation qui s'est tenue aux Cullayes,
- le Théâtre l'Ouvre-Boîte, troupe de théâtre amateur, qui s'est produit sur la scène de la grande salle « Les Balances » en deux étapes durant la période d'avril à mai et durant le mois de septembre 2023,
- le Four à pain réunit tous les artisans boulangers amateurs du printemps à l'automne,
- l'Association à Fond la caisse a malheureusement dû prendre la décision de cesser son activité faute de relève,
- la Société de tir « Les trois gâchettes » poursuit son activité selon le calendrier des tirs au stand de tir à Mézières,
- l'Association du gîte El Jire – www.eljire.ch – a accueilli son 500^e pèlerin en 2023 et cherche activement des fonds pour aménager un nouveau gîte dans les combles du bâtiment de la Cure. Un délégué de la Municipalité siège au sein du comité ,
- l'Association des commerçants et des artisans,
- l'Association La confrérie du carnotzet – www.confrerie-carnotzet.ch,
- l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres, créée en 2023, suite au succès de la première édition a pour objectif de pérenniser cet événement musical.

Régionalisation de l'office de tourisme de Moudon

Une délégation de la Municipalité participe à l'étude sur la régionalisation de l'office du tourisme de Moudon. Les commissions constituées ont siégé en 2023. Une séance de présentation des résultats a été faite aux communes le 28 novembre 2023, les propositions de statuts, de structures et de budget seront soumises aux communes

17 Sports

Le délégué de la Municipalité à l'Organe de contrôle du bâtiment vestiaires-douches et des terrains de sport de Jorat-Mézières a participé à l'assemblée générale et relève que le projet d'extension des vestiaires douches est toujours à l'étude.

Concernant le Stand de tir de Mézières, la Municipalité n'a pas de remarque particulière à formuler.

18 Transports publics

La Municipalité a décidé de participer au concept de carte journalière dégriffée « Commune », une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des administrations des communes et des villes. Elle remplace l'ancienne carte journalière Commune.

Plusieurs usagers des transports publics ainsi que CarPostal ont salué la réalisation des travaux de sécurisation des arrêts de bus des Balances et de Riau-Graubon (mise aux normes des quais et éclairage public).

19 Informatique

Site internet et services en ligne de l'administration www.montpreveyres.ch

L'hébergement « Mail » reste chez Infomaniak.ch. tandis que l'hébergement du nouveau site communal est chez la société Webforge à Lausanne. La nouvelle mouture a été publiée au mois de mars, en collaboration avec le secrétariat communal.

Communications de la Municipalité

Les supports d'information au public sont notamment :

- la presse : « Le Courrier », la Feuille des Avis Officiels (FAO), pour les mises à l'enquête en matière de la police des constructions, les convocations du Conseil général
- le site internet communal www.montpreveyres.ch
-  Le périodique de la Commune de Montpreveyres
- le pilier public



la page « Facebook », Commune de Montpreveyres

2. FINANCES

Commentaires sur l'exercice 2022

- Les commentaires et l'analyse font l'objet du préavis municipal no /2024.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

32 Forêts



GROUPEMENT FORESTIER
BROYE-JORAT
Rte de Lausanne 11
1082 Cercottes-le-Jorat
Tél. 021 903 23 58
admin@corcolles-le-jorat.ch

Un délégué de la Municipalité participe aux assemblées générales

Pour la cinquième année sur les six dernières, la forêt a subi un fort stress hydrique. Si les forêts ont souffert, les arbres ont tenu bon, mais ils restent fragiles et auront de la peine à résister à d'autres canicules. Cette situation rend de plus en plus pessimistes les professionnels de la forêt pour ces prochaines années.

En raison d'un afflux de bois bostrychés au niveau européen, le prix des bois a chuté drastiquement. La crise de la construction en Chine, la hausse des taux d'intérêts en Allemagne, la chute de la demande en France et aux USA ont influencé négativement la demande des bois et leurs prix cette année. A cela, il faut ajouter le franc fort par rapport aux autres monnaies qui a encore pesé sur le marché.

Le volume coupé a été inférieur à la possibilité, le marché étant tendu, il a été décidé de faire uniquement les coupes urgentes sur les points sylvicoles.

	Volume total exploité en m ³	Feuillus en m ³	Résineux en m ³
Exploitation 2023	879	431	448
Possibilité annuelle	950	200	750
Moyenne sur 5 ans (dernier inventaire)	762	215	547

Les mises en soumission et coupes ont été effectuées par trois entreprises différentes de la région. Cette manière de faire a donné entière satisfaction.

Des soins culturaux (4,9 ha) ont été réalisés durant l'été par les entreprises locales pour préparer les jeunes peuplements aux années futures selon les directives sylvicoles proches de la nature et qui tiennent compte du changement climatique. La commune n'a pas de retard dans l'entretien des peuplements.

Deux plantations ont été faites. Les 425 plants étaient composés de chênes Sessile, pin sylvestre, tilleul à petites feuilles et mélèzes. Le mélange de ces essences doit permettre d'établir un peuplement résilient aux changements attendus.

La Municipalité continue de mettre en place diverses mesures écologiques, conformément au plan de gestion de la commune :

- mise en place de lisières étagées
- désignation et maintien d'arbres habitats intéressants pour la faune et la flore qu'ils abritent
- délimitation et protection de biotopes spécifiques

Le bois de feu et déchetage a été vendu à la Coopérative bois énergie Jorat-Broye, dont la commune est membre. Cette dernière, dont la situation financière est saine, assure l'approvisionnement en bois énergie de la région. Le marché est porteur avec la transition énergétique mise en place par les instances politiques ainsi que la hausse des prix de l'énergie. Un excédent de revenus sera reversé aux coopérateurs à la fin de l'exercice.

Demandes d'abattage sur le territoire communal

Suite aux demandes d'abattage affichées au pilier public durant vingt jours, la Municipalité a délivré, les autorisations pour l'abattage :

- 4 sapins, 1 tilleul et 2 bouleaux, sans arborisation compensatoire, parcelle 154
- 6 sapins, 1 sapin douglas avec arborisations compensatoires, parcelle 171
- 2 épicéas, sans arborisation compensatoire, parcelle 181
- 4 thuyas dans haie existante, avec arborisation compensatoire, parcelle 18.

35 Patrimoine immobilier

Bâtiment de la laiterie (ancienne laiterie) - Congélateur

En raison notamment de la hausse du prix de l'électricité, la Municipalité a décidé d'augmenter les tarifs annuels des cases du congélateur, qui n'avaient pas bougé depuis un certain nombre d'années, et d'établir un règlement d'utilisation du congélateur communal qui faisait défaut jusque-là. Les nouvelles conditions sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2023. Les locataires sont avisés des nouvelles conditions assorties d'un délai de résiliation leur permettant de faire leur choix.

Le contrôle périodique des installations électriques a été réalisé.

Projet de « Redonner vie à l'ancienne laiterie – Concours d'idées

Les différents projets présentés lors de la séance participative du 22 septembre 2022 n'ont pas abouti, seul un dossier de présentation a été soumis à la Municipalité dans les délais. Après un examen attentif, le projet n'a pas pu être retenu en raison d'investissements trop importants pour le réaménagement des locaux et la finalité du lieu de rencontre accessible à tous et toutes n'était pas réalisée.

Toutefois, un duo d'artisans brasseurs ayant eu vent du concours d'idées s'est présenté à la Municipalité et « La Brasserie des Randonneurs » a ainsi vu le jour. Ces passionnés de bières et de randonnées ont pour objectif de produire de la bière artisanale locale et de la distribuer. Dans un second temps, leur idée est d'ouvrir ponctuellement les lieux au public pour des dégustations et des moments de partage au cœur de notre village.

Ainsi, ce projet correspond au souhait de la Commune d'établir un lieu de rencontre à « l'ancienne laiterie ».

Dès le 1^{er} juin 2023, la Brasserie s'est installée progressivement. La Municipalité a fait procéder dans un premier temps au remplacement des fenêtres. Des mises aux normes des infrastructures des locaux sont nécessaires et ont été acceptées à l'assemblée du Conseil général du 12 octobre 2023.

Bâtiment de voirie

Les employés communaux se sont chargés cette année de procéder à un tri conséquent dans le local, de l'aménager de façon à être disponible pour la réalisation de petits travaux de peinture, de procéder à l'installation d'une machine à laver le linge permettant de nettoyer les serpillières et tous autres éléments servant aux nettoyages des bâtiments communaux.

Les locaux jouent pleinement leur rôle d'atelier car le plus gros des véhicules et le matériel volumineux de la voirie ont pu être déplacés dans la partie fermée du hangar de M. Ernest Dubi derrière Les Balances que la Commune loue désormais.



Les arrêts de bus CarPostal sont situés au centre du village, à la rue du village et au chemin de la Rochette à hauteur de la place de jeux, mais aussi en bordure de la route de Berne, aux lieux-dits « Les Balances » et « Riau-Graubon ».

Atribus « Montpreveyres village » direction Lausanne

L'abri bus est implanté dans la parcelle 23 où a été construit un immeuble de 8 logements. Il fait partie d'une convention à bien-plaire signée avec l'ancien propriétaire de la parcelle. Afin de régulariser la situation, la constitution d'une servitude d'usage public de l'abribus « halte Montpreveyres Village » a été soumise à l'enquête publique du 1^{er} décembre au 30 décembre 2023, ceci en vue de procéder à son inscription au registre foncier. Par ailleurs, en vue de la nécessité de se mettre en conformité avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (Lhand), la Municipalité a opté pour les travaux de réalisation d'un quai en prolongement du trottoir existant en raccord au droit de la parcelle 23 et profitera d'installer un éclairage dans le nouvel arrêt.

Atribus chemin de la Rochette, direction Moudon

L'abribus a été tagué plusieurs fois. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.



Atribus « Balances »

Profitant de la création d'un nouveau quai direction Lausanne, la Municipalité a décidé d'acquérir et d'y implanter un nouvel abribus pour des questions de commodité et de visibilité pour les usagers et chauffeurs de bus.



Abribus « Riau Graubon » direction Moudon et sécurisation de la route du Riau



Suite à un accident de la circulation survenu durant le mois de mars 2023, le socle et la structure de l'installation ont dû être réparés. Le sinistre a été pris en charge par le conducteur du véhicule.

Rural et Domaine

Suite aux forts vents du mois de février, l'entreprise Graf Toiture SA est intervenue sur la toiture pour remettre en place des tuiles. Le sinistre est déclaré à l'ECA.

Bâtiment dit « annexe Auberge »

L'Association Cerebral Vaud qui jouxte la grande salle et le rural a sollicité la Municipalité pour louer un des garages de l'annexe du bâtiment. Un bail à loyer pour garage est signé pour une entrée au 1^{er} janvier 2024.

Grande salle

Afin d'améliorer l'accueil et l'attractivité de la grande salle, la Municipalité a fait installer une prolongation au plan de travail et un bar pour l'intégration d'un lave-vaisselle et d'un four. L'installation des appareils électro-ménagers est prévue pour 2024.



Une petite panne est survenue au fourneau à mazout, son moteur a dû être remplacé. L'entreprise Graf Toiture SA a dû intervenir pour remettre des tuiles suite aux forts vents du mois de juin.

Location grande salle

Pour cette année, les rentrées de location proviennent de quelques réservations pour les personnes habitant le village. La salle est mise à disposition gratuitement pour les assemblées des sociétés locales, les répétitions du Théâtre l'Ouvre-Boîte ainsi que pour les repas de soutien des sociétés.

Cette année, les représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte ont eu lieu durant les mois de mai et septembre.

Immeuble du collège sis chemin de la Rochette 2 (ancien collège)

Locations

Le locataire des locaux situés dans les combles (entré en septembre 2010) a résilié le bail à loyer pour locaux commerciaux au 31 décembre 2023. L'état des lieux de sortie met en évidence l'usure des matériaux, notamment de la moquette et des peintures. Un préavis extrabudgétaire sera présenté au Conseil général durant le premier trimestre 2024 pour le remplacement de la moquette par du parquet et le rafraîchissement de la peinture dans l'ensemble des locaux (salle, cuisinette et WC).

Association l'Ecole du Potier

L'Ecole a procédé à des travaux de remplacement des luminaires suspendus par du LED dont elle disposait en stock, avec une compensation financière du montant d'un loyer. Des travaux de minime importance ont été accordés : le démontage d'une paroi permettant la création de nouvelles séparations aux moyens de panneaux type fermacell.

Plusieurs interventions ont été nécessaires en toiture dues à des infiltrations d'eau. Dès lors, la Municipalité présentera également un préavis pour couvrir le coût des travaux.

Immeuble « Les Vernettes », sis rue du Village 8-10

La gérance St-Clerc Immobilier SA qui gère l'immeuble donne entière satisfaction à la Municipalité.

Cette année, le système de cartes pour les machines à laver le linge dans la buanderie commune, a été remplacé.

Afin de sécuriser les accès aux bâtiments, un digicode a été installé aux entrées 8 et 10.

Appartements

Des appareils électro-ménagers ont dû être remplacés après de nombreuses années de service.

Seul un changement de locataire a été enregistré concernant le local polyvalent situé dans les sous-sols de l'immeuble, dans la partie de l'abri PC.

Commerce « le Rossignol »

Comme annoncé dans son précédent rapport, Mme et M. Cani ont repris au 1^{er} janvier 2023 le commerce, ainsi que le partenariat avec La Poste, à la satisfaction de la Municipalité.

Bureaux de l'administration communale

Au vu de la fermeture de l'entrée no 10 du bâtiment, une sonnette est installée prévenant d'une visite les collaborateurs-ices et la Municipalité, ceci hors du cadre des ouvertures de l'administration communale.

Cependant, cela n'a pas empêché des déprédations aux vitrages des bureaux de l'administration communale. Une plainte a été déposée au poste de gendarmerie d'Oron et le sinistre déclaré à l'assurance du bâtiment.

Les stores à lamelles verticales intérieurs sont remplacés par des stores plissés aux fenêtres de l'administration communale côté route de Berne.

Les stores à lamelles verticales donnant sous l'arcade (entrée de l'administration) seront remplacés par la pose d'un film satiné à but de privatisations sur les vitrages intérieurs. Comme ce système est prévu sur les nouveaux vitrages, la réalisation n'interviendra qu'en 2024.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

La commune de Montpreveyres collabore essentiellement avec le bureau technique [Gemetris SA](#), ingénieurs géomètres brevetés, par le biais d'un contrat de partenariat.

La Municipalité sollicite également un prestataire externe concernant les demandes de permis de construire. Les dossiers font l'objet d'une analyse par le bureau ABA partenaires SA qui fonctionne en qualité de bureau technique. Les litiges qui peuvent survenir suite à ces analyses sont débattus par la Municipalité et une séance tripartite est organisée entre la Municipalité, le bureau technique et le maître d'œuvre, avant la délivrance du permis de construire.

Police des constructions

Cette année, la Municipalité a statué sur les objets suivants :

Enquêtes publiques	Dispenses d'enquête publique	Délivrance du permis de construire	Délivrance d'une autorisation municipale de minime importance	Annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation Préavis favorable	Permis d'habiter et / ou d'utiliser
5	4	7	8	3	1

La municipale en charge de la police des constructions a reçu plusieurs demandeurs, architectes et futurs maîtres d'œuvre en préambule d'une demande de permis de construire. Certains ont été reçus à plusieurs reprises, ceci pour la conformité des demandes formelles et administratives.

Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts

Cette année, la commission a été sollicitée. Le recours est toujours pendant en fin d'année.

Recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal

Deux recours sont déposés dont un est considéré comme irrecevable. L'autre est toujours pendant en fin d'année.

43 Routes

430 Travaux

Entretien du réseau routier

Le balayage des chemins et routes communales s'effectue deux fois par année.

La Municipalité fait également appel à un indépendant pour effectuer l'élagage des arbres et des arbustes en bordures des routes communales au moyen d'une épareuse.

La Municipalité a profité des entreprises de génie civil qui ont œuvré sur le territoire communal dans le cadre des travaux du réseau d'eau et de la sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus pour exécuter les travaux suivants :

- les deux socles pour recevoir les deux TWInS GastroVert, conteneurs pour les denrées alimentaires au chemin de la Mellette et de la rue du Village 1
- le nouvel accès en tout-venant permettant aux transporteurs d'accéder au conteneur enterré Molok vers les places de stationnement du quartier de la Mellette,
- des réfections locales du chemin de la Mellette, de la route du Riau, de la zone des Balances et de la rue du Village.

Eclairage public

Le municipal en charge a procédé au contrôle du suivi administratif, ainsi que sur le terrain, de l'entretien de tous les candélabres de la commune. Ils sont près d'une centaine actuellement. Le répertoire informatique élaboré précédemment est remis à jour au fil des interventions des employés communaux - changement des ampoules (vapeur de sodium).

Un véhicule a endommagé le candélabre de l'éclairage public situé vers l'arrêt de bus « Balances », le sinistre est déclaré à l'assurance.

Planification communale pour la réfection des chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF)

La réalisation de l'étude se poursuit cette année pour la 1^{ère} étape de l'étude selon le préavis n° 8/2022 adopté en assemblée du Conseil général le 16 juin 2022. Il s'agit de la réfection des quatre chemins : de la Chérard, des Bossons, de l'Épinette et de la liaison Riau-Molliebaudin. En cette fin d'année, la Municipalité a reçu toutes les soumissions permettant d'apporter en 2024, un préavis sur la réalisation des travaux de réfection des chemins susmentionnés.

Fin des travaux pour la sécurisation de la route du Riau, des arrêts de bus « Riau Graubon » et « Balances »

Entamés à l'automne 2022, les importants travaux de sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus (Balances et Riau-Graubon) sur la route de Berne ont pu être achevés au mois de juin. Malgré les nombreuses nuisances auxquelles ont dû faire face les habitants du haut du village – confrontés simultanément aux travaux routiers mais aussi à ceux du réseau d'eau, ainsi qu'à un chantier de construction de logements – les retours des usagers des transports publics sont extrêmement positifs avec un cheminement beaucoup plus sûr (création de trottoirs et installation de l'éclairage public).

Ces travaux ont aussi permis de créer un nouveau quai avec un nouvel abribus (arrêt Balances direction Lausanne), de raccorder deux propriétés au réseau d'eau communal, d'aménager les parcs vélos (B+R) plus proches des arrêts et de réfectionner la chaussée en plusieurs endroits du village.

Pétition pour le 30 km/heure

Sur l'initiative d'un habitant de La Mellette, un courrier-sondage a été distribué dans le quartier de La Mellette. Une bonne partie des habitants du hameau ont répondu à la question de savoir s'ils sont favorables ou non à l'instauration d'une zone à 30km/h. La Municipalité a accusé réception de 39 réponses positives et 9 négatives, avec divers commentaires.

La problématique soulevée par cette « pétition » faisait d'ailleurs partie de l'étude qui a été confiée l'an passé au bureau Urbaplan autour des enjeux urbanistiques de notre village. Pris en compte dans le budget 2024, le projet de mise en place de zones 30 devrait pouvoir être présenté au Conseil général durant l'exercice 2024.

Place de stationnement pour la recharge électrique

Une place de stationnement uniquement destinée à la recharge des véhicules électriques a été aménagée aux abords du bâtiment communal, à côté de l'entrée du garage, et elle est désormais fonctionnelle. La recharge peut se faire sans surcoût pendant 4 heures. Cette station figure sur toutes les applications consacrées aux véhicules électriques.

Légalisation de la signalisation routière à La Mellette et sur un chemin forestier

A la requête de la Municipalité, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a procédé à la publication le 2 mai 2023 des prescriptions suivantes :

Mesure 1 : acceptée

Lieu : La Mellette - En traversée de localité
Tronçon : Parcelle 109
Motif : LCR, art.3, al.4
Parution FAO : 02.05.2023
Signal OSR : * 4.18 (art.48) Parcage avec disque de stationnement, Max 4h de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 excepté macaron libre de 12h à 13h30 de 17h à 8h et samedi – dimanche
Marquage: Cases de stationnement

Mesure 2 : acceptée

Lieu : Chemin forestier - Hors traversée de localité
Tronçon : dans la continuité du DP 1046
Motif : LCR, art.3, al.4, LFO, art.15



Zone de stationnement à durée limitée à la Mellette

A l'instar des zones de stationnement dans le village, le parking de La Mellette est désormais soumis aux mêmes règles. C'est-à-dire que, pendant la semaine et en journée, la durée de stationnement est limitée à 4 heures pour éviter les véhicules ventouses. La possibilité est offerte, pour les personnes intéressées, de recourir à un macaron.

Déneigement

M. Nicolas Küffer, déneigeur indépendant, poursuit son mandat pour assurer le déneigement des chemins et des routes du territoire communal selon un parcours établi à la satisfaction de la Municipalité.

44 Parc, promenades, cimetière

Place de jeux et sport

Les employés communaux effectuent l'entretien usuel de la place de jeux. La balançoire a été déposée pour des raisons de sécurité. Dans le cadre du processus de l'exercice du droit de préemption que le Conseil général a accepté en son assemblée du 3 mars 2022, la Société Coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) s'est engagée à participer à la réfection des infrastructures publiques sur la place de jeux. La Municipalité présentera un préavis dans ce sens durant l'exercice 2024.

Place « Les Vernettes »

La Fondation de probation a réalisé deux tables avec les bois de la forêt communale qui sont mises à disposition des clients du commerce et des pèlerins qui transitent sur le chemin de St-Jacques de Compostelle.

Les cinq réceptacles pour les déchets ont été déposés en raison du non-respect du voisinage.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Le délégué de la Municipalité se rend à l'assemblée générale des actionnaires de la SATOM SA. Lors de l'assemblée du 13 juin 2023, le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2022 ont été adoptés.

Système GastoVert Private

Deux points de collecte des restes d'aliments cuits ou crus sont installés 1) au droit du numéro 1 de la rue du Village et 2) à proximité du conteneur enterré vers les places de stationnement du quartier de la Mellette. Afin de permettre aux habitants·es de prendre connaissance du fonctionnement du système, une soirée d'information a été organisée au point de collecte de La Mellette le 28 juin 2023.



Déchetterie

Mis à part quelques dépôts mineurs non conformes, la Municipalité ne relève aucun gros dysfonctionnement ou irrespect.

La Municipalité tient particulièrement à remercier le personnel de la déchetterie pour le bon déroulement de ces opérations.

La commune a éliminé :

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Ordures ménagères	88.70t	92.51t	92.92t	91.63 t	76.14 t	84.03 t	87.03 t
Objets encombrants	22.30t	25.21t	21.72t	19.69 t	17.45 t	22.23 t	34.25 t
Déchets compostables	77.00t	61.58t	70.38t	104.14 t	74.96 t	73.42 t	84.48 t
Déchets alimentaires GastroVert	2.955*t						
Papier, carton	27.66t	32.67t	36.44t	37.57 t	34.42 t	32.22 t	37.07 t
Verre mélangé	21.16t	28.61t	24.86t	26.00 t	24.26 t	25.97 t	24.94 t
Fer blanc, ferraille + alu	10.58t	17.53t	6.53t	9.05 t	6.05 t	8.18 t	6.20 t
PET	1.44t	1.49t	1.5t	1.65 t	1.47 t		2.45 t
Plastiques	2.87*t						
Huile usagée	0.45t	***	**	***	***	261.7 l	4200 l
Bois usagés	24.53t	29.56t	28.73t	20.110 t	30.55 t	29.90 t	31.94 t
Déchet inertes	18.15t	14.92t	15.44 m	23 m ³	15 m ³	15 m ³	29 m ³
Textiles	3.027t	4.711t	**	***	***	4.513 t	

* nouveau en 2023

*** aucun pesage

Travaux d'aménagement réalisés au sein du site de la déchetterie

Cette année, le point de collecte mixte des matières plastiques est installé au sein de la déchetterie. La Municipalité pour des gains d'efficacité en transports a sollicité l'entreprise Bader Fers Recycling pour l'installation d'une presse à balle permettant de compacter ces déchets qui restera aux mains des employés communaux. Cette installation sera en service au printemps 2024.



Consolidation du talus donnant côté forêt

Des travaux ont été entrepris pour sécuriser le talus dans le but de ne pas péjorer son inclinaison.



Création du « Coin Récup » - La nouvelle ressourcerie inaugurée le 20 septembre 2023

L'équipe des employés auxiliaires a réalisé un apprentis afin de mettre en valeur et à disposition des personnes intéressées les objets récupérables. Un franc succès !

La Municipalité tient à remercier l'ensemble de la population pour les efforts consentis dans le tri des déchets.

Liste des transporteurs des déchets

- Bader Fers Recycling SA est l'entreprise de transports générale, évacuant les déchets de la déchetterie
Les déchets compostables sont apportés à la Compostière «La Coulette» à Belmont s/Lausanne
- la société Corboz-Dewarrat SA procède au transport des ordures ménagères,
- la société PET Recycling pour le transport du PET,
- la Société Tel-Tex GmbH pour les textiles
- l'entreprise Metabader SA le Mont s/Lausanne pour le transport des appareils électroménagers par le biais du partenariat de la structure du SENS eRecycling,
- les employés communaux amènent les déchets spéciaux au centre de collecte à Palézieux, Commune d'Oron.

Le délégué de la Municipalité s'est rendu à l'assemblée du conseil intercommunal qui s'est tenue le 6 mars 2023.

Les délégués du conseil intercommunal ont pris les décisions suivantes :

- adoption des comptes de l'exercice 2022 et le budget 2024,
- adoption du préavis de CHF 300'000.00 pour la rénovation de l'appartement de fonction de l'équarisseur.

46 Réseau d'égouts, d'épuration

Entretien du réseau d'eaux usées

Stations de relevage

Nettoyage des stations de relevage au lieu-dit « A la Cure », ainsi qu'« A l'Epinette » pour leurs entretiens usuels.

Station de relevage au lieu-dit « A la Cure »

Les travaux de mise en conformité ont pu être finalisés à fin mai. La foudre a touché, sans endommager le système de protection parafoudre, lors de l'orage du 21 juillet 2023.

Réseau d'eaux claires (EC)



Suite à une inondation survenue sur la parcelle 277, propriété privée, les employés communaux sont intervenus dans l'urgence. Constat : une conduite des eaux claires ((EC) traversant la parcelle était obstruée. Le propriétaire a été avisé de l'intervention de la commune. Une pelleteuse a été louée à cet effet. Ces travaux sont refacturés au propriétaire.



Sinistre sur la parcelle 272

Suite aux pluies conséquentes du mois de septembre, le fond de la chambre des eaux claires (CHEC1), en ciment, propriété communale, s'est fortement détérioré. Des morceaux de béton ont été dispersés dans la conduite communale reliant la chambre des eaux claires (CH EC2) l'obstruant totalement. Par conséquent, les eaux de pluie – par débordement – se sont déversées dans les canalisations reliant la maison provoquant l'inondation du sous-sol de l'habitation, sise parcelle 272.

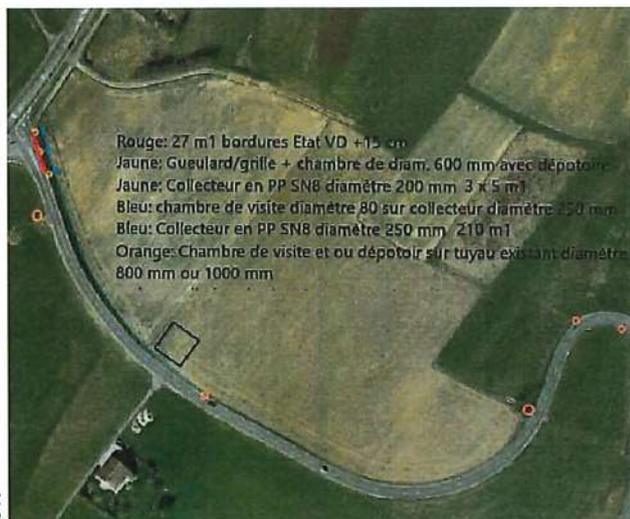
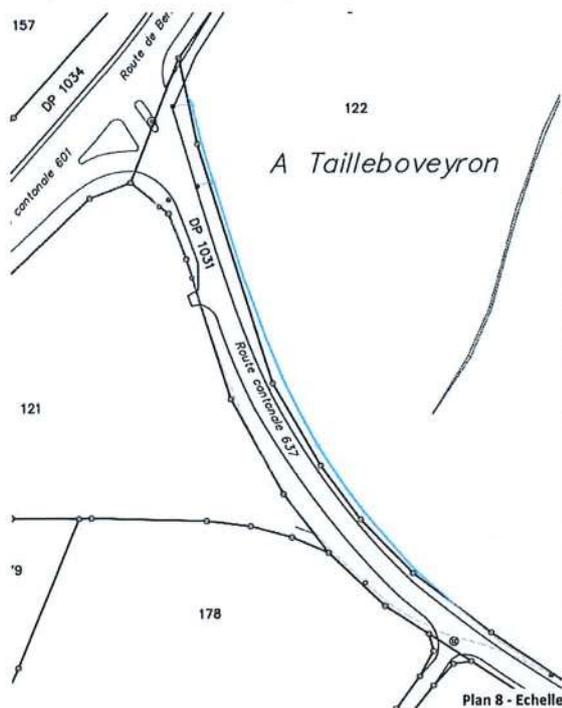
Le sinistre est déclaré à la Vaudoise Assurance, le prestataire de la commune.

Prévention des inondations parcelle 122, parcelle communale

Travaux sur la route cantonale RC637 reliant Montpreveyres à Les Cullayes

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGRM), a réalisé les travaux pour récolter les eaux pluviales de la RC637 et les capter dans un nouveau collecteur en pied de talus de la parcelle 122, propriété communale, afin de la protéger des inondations. L'installation du chantier en bordure du chemin des Bossons a engendré une restriction de circulation sur ce tronçon durant plusieurs mois.

La procédure d'inscription de la constitution d'une servitude de passage est en cours



Assainissement du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village

Dans le cadre de ces travaux, seule l'entreprise Liaudet Pial SA a procédé au curage et le passage caméra. En effet, l'entreprise adjudicataire des travaux n'a pas pu intervenir en 2023 pour raison de surcharge de travail.



Le délégué de la Municipalité concerné s'est rendu aux séances mensuelles du Comité directeur du SIEMV.

Assemblées du Conseil intercommunal

Lors de son assemblée du 27 avril 2023, les délégués ont accepté :

- le rapport de gestion et les comptes sur l'exercice 2022.

Lors de son assemblée du 2 novembre 2023, les délégués ont accepté :

- le préavis sur le budget 2024.

Régionalisation de l'épuration « Moyenne Broye » (EMB)

Le processus dans la phase de transition suit son cours dans le cadre des démarches techniques, études et procédures administratives jusqu'à décision définitive et réalisation (2021-2023).

Assemblée du Conseil intercommunal

En son assemblée du 5 avril 2023, les délégués ont adopté :

- les comptes pour l'exercice 2022,
- le Plan général d'évacuation des eaux régionales (PGEEr1).

Les statuts d'EMB prévoient de constituer un réseau régional, composé des nouveaux raccordements à réaliser ainsi que des tronçons de réseau existant – aujourd'hui communaux ou intercommunaux - ayant une fonction intercommunale dans le futur. De cette manière, EMB gèrera un réseau cohérent et fournira à toutes les localités de la région un service équivalent (rappel du principe statutaire : "le réseau régional commence en sortie de chaque localité"). EMB doit établir un PGEE régional sur l'ensemble de ce réseau. Cette démarche permet de rassembler toutes les données nécessaires et de définir avec précision la gestion des débits sur le réseau régional, base indispensable pour valider définitivement les données techniques des projets de raccordement. Le dossier sera soumis au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), pour approbation finale

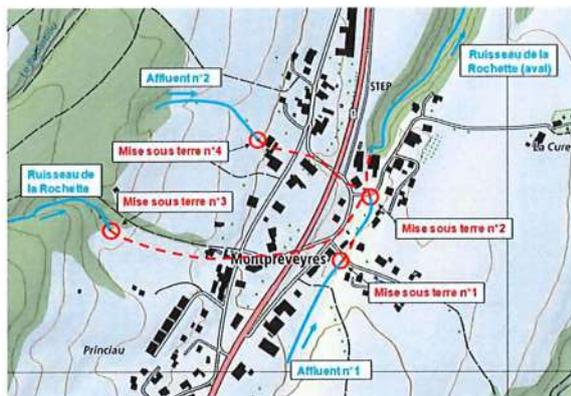
En son assemblée du 4 octobre 2023, les délégués ont accepté :

- la demande de crédit d'investissement de CHF 79'240'000.00 TTC pour la construction de la STEP régionale sise à Lucens (VD),
- le règlement relatif à la clé de répartition intercommunale des coûts (exploitation, entretien et administration) et des frais financiers (intérêts et amortissements),
- budget pour l'exercice 2024.

Il est relevé qu'au vu du retrait de la commune d'Henniez au projet et la cessation de l'activité de l'entreprise CREMO, de l'augmentation des coûts matériel et appareillage, le coût par équivalent habitant raccordé est augmenté.

47 Cours d'eau, rives et berges

Concept de protection contre les dangers liés à l'eau (ouvrage de laminage, herse à flottants et remise à ciel ouvert), expropriation pour cause d'intérêt public, sur le domaine public cantonal « Ruisseau de la Rochette »



Les deux principaux ouvrages prévus dans le concept de protection du village de Montpreveyres contre les dangers liés à l'eau consistent en la réalisation d'un ouvrage de laminage de crues dans le vallon de la Rochette et la remise à ciel ouvert de l'affluent n°2 du ruisseau de la Rochette sur un linéaire d'environ 100 m. Pour l'affluent n°1 du ruisseau de la Rochette, une herse permettant de retenir les flottants à l'amont de la mise sous terre est installée.

Les différents travaux entrepris pour sécuriser trois cours d'eau sur le territoire communal sont arrivés pour l'essentiel à leur terme au printemps, même si diverses interventions ont eu lieu durant le courant de l'année pour apporter quelques modifications au profil et à la végétation des berges du nouveau cours d'eau (remise à ciel ouvert). Des barrières et un panneau informatif y ont été posés. Les abondantes précipitations de fin d'année ont permis de tester les installations et mis en évidence quelques travaux complémentaires à réaliser en 2024.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Etablissement primaire et secondaire du Jorat

Nombre d'élèves total pour l'association année scolaire 2022-2023, état au 30.09.2023	1'755
Nombre d'élèves en primaire niveaux 1 à 8 Harmos	1'282
Nombre d'élèves en secondaire niveaux 9 à 11 Harmos	473
Dont nombre d'élèves de Montpreveyres au 30.09.2023	65
Dont nombre d'élèves en école privée ou autre au 30.09.2023	3



Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

Un membre de la Municipalité s'est rendu aux séances mensuelles du comité directeur de l'ASIJ ainsi qu'aux diverses séances des commissions liées aux projets de construction et à la gestion des transports scolaires dont il est membre.

Transports scolaires : le transporteur HelvéCie donne satisfaction au comité



Arrêts de bus scolaires répartis au sein du village



Assemblées du Conseil intercommunal

En son assemblée du 7 juin 2023, les délégués ont

- procédé à l'élection du bureau du Conseil intercommunal,
- adopté le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2022,
- accepté la demande d'autorisation pour la constitution d'une servitude d'usage d'abris de protection civile, en faveur des communes de Jorat-Mézières, Vucherens et Vulliens contre un montant de CHF 166'545.15 correspondant à 179 places d'abris PC dans le sous-sol du Collège Gustave-Roud à Carrouge, commune de Jorat-Mézières.

En son assemblée du 27 septembre 2023, les délégués des communes ont pris la décision suivante :

- d'adopter le budget 2024.

58 Temple et cultes



Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. En son assemblée paroissiale du 16 novembre 2023, les délégués ont adopté les comptes de l'exercice 2022 et le budget 2024



Association paroissiale Notre Dame d'Oron

Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. La commune de Montpreveyres est membre de la commission de gestion. La participation aux frais de réfection des installations reste stable par rapport aux années précédentes.

Statistiques religieuses

Au 1^{er} octobre 2023, la commune recensait les confessions suivantes :

- 165 protestants
- 133 catholiques
- 1 israélite
- 343 habitants sous autres religions ou sans religion.

60 POLICE

La police cantonale - gendarmerie - a procédé cette année à des contrôles radar à la route A l'Allamand et à la Rue du Village.

Sur requête de la Municipalité, la gendarmerie a procédé à l'enlèvement d'un véhicule sur son territoire communal.



La commune collabore avec le poste de gendarmerie d'Oron-la-Ville. Cette année, la police cantonale vaudoise a procédé à 108 interventions sur le territoire communal.

Autorisations de manifestations

La Municipalité a délivré les autorisations pour les manifestations suivantes :

- du 21 avril à mi-mai, avec report au mois de septembre suite à une interruption, pour les représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte en la grande salle « Les Balances »
- les 26 et 27 août 2023 pour le Festival « La Bouêlée », organisée par l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres
- le 3 septembre 2023, pour le rallye pédestre annuel organisé par l'Union des sociétés locales (USL)
- le 9 septembre 2023, les portes ouvertes de l'Association Cerebral Vaud comprenant une tombola non soumise à autorisation
- du 8 septembre au 30 septembre 2023, pour les représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte en la grande salle « Les Balances »
- les 7 et 8 octobre 2023 pour la fabrication du vin cuit, organisée par la société les Vingt cuits

Permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

La Municipalité a délivré le permis temporaire

- au Théâtre l'Ouvre-Boîte pour ses représentations théâtrales
- à l'Amicale des Anciens pompiers de Montpreveyres, pour sa collaboration à la Fête nationale
- à l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres pour son festival « La Bouêlée »
- à l'Union des sociétés locales (USL) pour le rallye pédestre
- à la Société « Les Vingt cuits » pour la fabrication du vin cuit

Permis de fouille sur le domaine public

- à la Romande Energie SA sur les DP 1035, 1006, 2, 5, 1038, 1039, et 1065
- à l'entreprise Zhuniqi SA sur le DP 3
- à Swisscom SA, sur le DP 3 et 4

Déclaration de conformité délivrée en vue de l'attribution de plaques professionnelles

La Municipalité a délivré l'attestation citée en titre en faveur du Garage Alain Beutler SA qui répond aux prescriptions fédérales, cantonales et communales. L'entreprise est au bénéfice des autorisations nécessaires à l'exercice du genre d'activité indiqué.

Plaintes et rapport de dénonciation

Une plainte pénale a été déposée à la gendarmerie du poste d'Oron, pour dommages à la propriété pour dommages aux vitrages (vitrage griffé par des tags) du bureau de l'administration communale.

Ordonnances pénales

Aucune infraction constatée.

62 Contrôle des habitants

Le mouvement de la population est de 118 personnes parties et de 82 personnes arrivées dans la commune.

Sont considérés comme habitants de la commune les Suisses ayant leur domicile principal en Suisse et les étrangers au bénéfice d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois (livrets B/C/L/F ou du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille) :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_01/Publications/Population_communes_origine.pdf

Recensement de la population résidente permanente au 31 décembre (selon les données de Statistique Vaud)

Année	Population Suisse	Population étrangère	Total
2010	441	89	530
2011	431	94	525
2012	429	102	531
2013	415	120	535
2014	453	144	597
2015	497	131	628
2016	490	131	621
2017	499	149	648
2018	488	155	643
2019	501	156	657
2020	498	155	653
2021	518	144	662
2022	526	136	662
2023	503	129	632

Le bureau du contrôle des habitants a procédé aux enregistrements suivants :

Activités	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Demandes de carte identité	9	22	24	16	13	25	32	23
Etrangers, renouvellements de permis, mutations	156	96	92	93	86	124	125	77
Naissances	8	10	9	9	10	2	9	8
Décès	3	4	2	3	1	5	-	2
Mutations état civil	23	9	10	14	13	13	13	9

Les travaux de mise à jour ont régulièrement été effectués par la préposée du contrôle des habitants. Le Registre cantonal des bâtiments (RCB) répertorie des bâtiments et des logements du canton de Vaud. Ces données sont utilisées par divers services communaux, cantonaux et fédéraux. La commune recense

- 271 bâtiments
- 280 entrées de bâtiments
- 305 logements
- 19 localisations de rue

A titre d'information, 16 logements sont dits « vacants » au 31 décembre 2023.

64 Service des inhumations

640.318 frais de pompes funèbres

Une convention entre les Pompes funèbres Régionales Cassar SA et la commune de Montpreveyres a été signée en date du 18 juillet 2000.

La Municipalité participe aux frais d'incinération des pompes funèbres, aux taxes d'incinération, ainsi qu'aux frais liés au constat de décès des personnes décédées sur le territoire communal.

65 Défense contre l'incendie

650.352 [SDIS « Oron-Jorat »](#)



Un membre de la Municipalité s'est rendu aux assemblées ordinaires du conseil intercommunal

Réunis en son assemblée ordinaire le 30 mai 2023, les délégués des Municipalités ont adopté

- les comptes de l'exercice 2022

et le 19 septembre 2023, ils ont adopté le budget 2024.

La Municipalité transmet les listes requises pour le recrutement annuel qui se tient en novembre.

Les délégués de la Municipalité sont invités à participer au rapport annuel et a repas qui s'ensuit.

Entretien des bornes hydrantes

En fin d'année, la Municipalité a adressé à l'ECA une demande de subvention pour la réparation de la BH 47 qui a été mise hors service car elle fuyait.

66 Protection civile

[Association intercommunale des ORPC du district de Lavaux-Oron](#)



Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général

Réunis en son assemblée le 11 mai 2023, les délégués ont pris les décisions suivantes :

- d'adopter le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2022.

Et le 12 octobre 2023, ils ont adopté le budget 2023.

7. SECURITE SOCIALE

71 Cohésion sociale

Jubilés 2023

Cette année, la Municipalité a célébré les jubilés de

- Mme Danièle Cuchet qui a fêté son 90^{ème} anniversaire le 24 janvier
- Mme Lucy Crausaz qui a fêté son 90^{ème} anniversaire le 19 février
- Mme Odette Pahud qui a fêté son 90^{ème} anniversaire le 15 juin
- Mme Marie-Thérèse Liaudet qui a fêté son 100^{ème} anniversaire le 1^{er} décembre

Rencontre des séniors



La rencontre des séniors s'est déroulée le 9 décembre 2023 comme à son habitude à la Salle du Tilleul.

Une belle animation musicale tonitruante de l'ensemble de cuivre « La Merinette » a accompagné le repas de nos séniors

Visite annuelle à la veille des fêtes de fin d'année

Une délégation municipale s'est rendue le 24 décembre 2023 auprès des personnes seules de +70 ans afin de leur apporter les meilleurs vœux de la Municipalité avec une petite attention gustative.

Accueil petite enfance



L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

En son assemblée générale du 14 juin 2023, qui s'est déroulée à la grande salle « Les Balances », les membres ont pris les décisions suivantes :

- adopter les comptes 2022,
- procéder au renouvellement de la commission de gestion.

Le délégué relève le point 5 de l'ordre du jour

Attribution de l'exercice

- Rabais de 20%

En 2022 la FAJE avait octroyé un rabais de 20% sur la facture de novembre. Le réseau APERO, au vu des bons résultats, avait fait la même action en décembre 2022 sur la facturation des parents. La FAJE réitère ce rabais et le réseau souhaiterait également pouvoir en faire à nouveau profiter les familles. Le montant engendré est d'environ CHF 130'000.-.

- Rétrocession aux communes

Le montant pouvant être rétrocédé est de CHF 15.-/habitant sur le budget 2024. Le montant total pour l'entier du réseau d'environ 20'000 habitants représente CHF 300'000.-.

– Rabais Fratrie

Le réseau souhaiterait pérenniser le rabais de 25% mis en place jusqu'en 2025, soit le prolonger jusqu'en 2027. Cette action représente entre CHF 120'000.- et CHF 150'000.-/an.

En son assemblée du 4 octobre 2023, les membres ont pris les décisions suivantes

- d'adopter le budget 2024.

Le mot du Président

Cet exercice met en évidence des projections, des intentions futures et une direction dans laquelle notre réseau souhaite se diriger. L'année 2024 se présente comme une année de consolidation. En effet, les changements consécutifs à la construction du nouveau collège Gustave Roud font déjà partie du passé et ont été absorbés avec succès. Notre UAPE Meli Melo, qui est passée d'une capacité de 36 places à 105 places, a pris son rythme de croisière. Nous continuons à inscrire notre réseau dans la pérennité car l'accueil de jour s'est ancré dans nos vies familiales et professionnelles. En effet, nous voterons prochainement sur l'initiative populaire fédérale dite « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) ». Celle-ci, lancée en mars 2022 et déposée en juillet 2023, a officiellement abouti le 21 juillet 2023 et sera présentée au peuple suisse en votation.

Accueil de jour en milieu familial

Dans le cadre d'une nouvelle procédure liée à l'engagement du personnel en accueil de jour en milieu familial, la Municipalité a délégué la compétence à l'APERO pour se charger de procéder aux contrôles liés à l'engagement des personnes liées à l'accueil de jour, conformément à l'Ordonnance sur le placement des enfants.

72 Cohésion sociale cantonale



La Municipalité a participé aux assemblées et séances des différentes associations dont elle fait partie (Association régionale de l'action sociales Est lausannois-Oron-Lavaux ARAS – CSR - AAS).

Le délégué de la Municipalité siège à la commission de gestion, conformément aux statuts de l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS), rapportant sur la gestion et le budget, en sa qualité de délégué au sein du conseil intercommunal de cette régionale et du CSR/AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 13 juin 2023, les délégués ont approuvé :

- les comptes 2022 et rapport d'activité 2022 de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux et CSR et AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 1er novembre 2023, les délégués ont approuvé :

- le budget 2024 (CSR et AAS).

73 Santé publique



Pro Senectute Vaud est une association privée d'utilité publique. Son but est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises, ainsi que de préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendante et intégrées à la vie du pays

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

Un projet intercommunal en faveur des séniors a été initié avec les Communes de Servion et de Jorat-Mézières sous l'égide de Lausanne Région et de son répondant sénior. Diverses séances ont été menées afin d'unifier les efforts des trois communes dans le but de coordonner les politiques pour les séniors et ainsi renforcer les offres communales proposées. Une convention tripartite a été élaboré avec Pro Senectute, ainsi qu'avec le concours de Lausanne Région pour une signature commune en 2024. Le projet nommé « action communautaire » s'étendra sur trois ans sous la conduite d'un chargé de projet chez Pro Senectute.

Plan canicule

La période de veille sanitaire liée aux fortes chaleurs et aux périodes de canicule démarre le 1^{er} juin et se termine le 31 août. Cette année, le plan canicule a été déclenché le 17 août et levé le 25 août 2023.



Champs-de-Plan SA - Centre médical du Jorat

Lors de sa séance du conseil d'administration du 8 juin 2023, les membres ont accepté :

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2022.



Le délégué de la Municipalité en charge du social est membre du Conseil de Fondation

Lors de son conseil du 15 juin 2023, les membres ont accepté le rapport d'activité 2022 et les comptes 2022.

Lors de son Conseil du 7 décembre 2023, les membres ont accepté le budget 2024

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DES EAUX DU JORAT (AIEJ)
Case postale 37
1083 MEZIERES



Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général.

Assemblées du Conseil intercommunal

En son assemblée du 11 mai 2023, les délégués des communes ont décidé

- d'accepter les comptes pour l'exercice 2022.

En son assemblée du 5 octobre 2023, les délégués des communes ont décidé

- d'accepter le budget pour l'année 2024.

Calcul des consommations de la commune	2023	2022	2021	2020	2019
Apport des sources en moyenne (sans droit d'eau Pully)	3.45 l/s	2.33 l/s	2.24 l/s	2.02 l/s	1.895 l/s
Débit minimum	0.85 l/s	0.72 l/s	1.38 l/s	1.31 l/s	1.18 l/s
Débit maximum	4.5 l/s	3.95 l/s	3.7 l/s	2.7 l/s	6.8 l/s
Production des sources sans Pully, annuel	67'000 m ³	51'739 m ³	70'536 m ³	63'732 m ³	59'764 m ³
Soit une moyenne journalière	186 m ³	144 m ³	193 m ³	174 m ³	164 m ³
Volume d'eau pompé annuel	55'561 m ³	44'729 m ³	64'746 m ³	52'588 m ³	42'226 m ³
Soit en moyenne journalière	158 m ³	122 m ³	177 m ³	144 m ³	116 m ³
Volume d'eau vendu à la population, annuel	28'462 m ³	32'209 m ³	32'751 m ³	37'084 m ³	28'788 m ³
Volume d'eau vendu à l'AIEJ (y c. droit d'eau Pully), annuel	21'603 m ³	10'080 m ³	26'365 m ³	12'876 m ³	10'810 m ³
Volume d'eau fourni par Pully (5 l/mn) annuel	2'628 m ³				
Volume d'eau acheté à l'AIEJ, annuel	3'895 m ³	9'693 m ³	1'078 m ³	55 m ³	0 m ³
Volume d'eau non vendu, fuites, pompiers, Locaux communaux, grande salle, local de voirie, collège, Laiterie	8'124 m ³	5'069 m ³	8'418 m ³	5256 m ³	4'190 m ³
Volume trop-plein avant pompage réseau, annuel	11'444 m ³	7'010 m ³	5'790 m ³	11'144 m ³	17'538 m ³

Entretien du réseau d'adduction d'eau

Réalisation des travaux de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « Rural » ECA 83, parcelle 187

L'entreprise Vioget maçonnerie a réalisé les travaux à la grande satisfaction de la Municipalité.

Cependant, lors de l'échange de la conduite de la source communale, la Municipalité s'est aperçue d'un problème de débit conséquent sur le réseau de distribution d'eau (AD). Une réflexion s'impose. Où se dirige cette eau ?

Suite aux informations reçues de l'exploitant agricole et des anciens employés communaux ceux-ci affirment que la conduite du réseau de distribution d'eau (AD) alimente les abreuvoirs de l'étable lorsque la source communale est tarie. La vanne de la source était alors fermée et l'exploitant agricole ouvrait la vanne du réseau de distribution d'eau se trouvant dans la chambre située à l'arrière de l'étable.

S'ensuit l'intervention de l'entreprise Lodovici SA, concessionnaire sanitaire, pour effectuer les essais sur le réseau d'eau communal (AD) après compteur. Il est constaté que ni les abreuvoirs, ni la chambre à lait et ni la fontaine du domaine agricole ne sont alimentés, alors que le compteur démontre toujours un fort débit. Dès lors, mystère... La Municipalité fait intervenir l'entreprise Corelltech, spécialisée dans les recherches de fuite(s) d'eau, laquelle avec leur appareil de détection ont pu suivre la conduite du réseau d'eau qui s'arrête dans le garage où l'exploitant agricole entrepose ses machines et son matériel. La Municipalité a donc fermé la vanne. Quelques milliers de m³ d'eau perdus depuis plusieurs années.

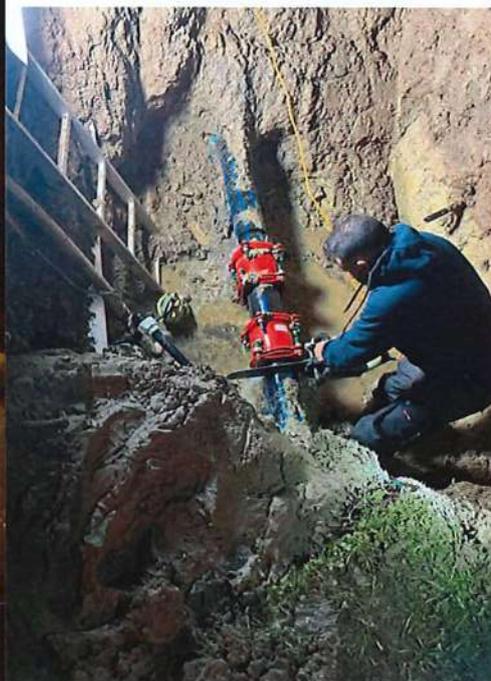
Au vu de ce qui précède, la Municipalité sollicitera les entreprises au printemps 2024 afin d'identifier où l'eau du réseau aboutit.

Fuites d'eau sur le territoire communal

Une fuite de la conduite d'eau sur la route A l'Allamand est survenue le 5 août aux environs de 18h30 sise parcelle 396. Les entreprises Delessert, génie civil et Lodovici SA, sanitaire sont intervenues dès 20h30.

Constat :

- cause de la rupture : malfaçon de l'entreprise qui a œuvré dans le cadre des travaux de bouclage du secteur "Est", qui ont été réalisés entre 2003 et 2005,
- le municipal a fait appel à MM. Francis Ruch et Frédéric Desponds, anciens employés communaux qui ont œuvré pour la commune de Montpreveyres et connaissaient le cadastre souterrain de l'eau, notamment l'emplacement des vannes,
- il s'est avéré que la vanne de fermeture du bouclage sise parcelle 258 est endommagée et que l'eau coulait à pression. Il a fallu attendre que les canalisations qui alimentaient les propriétés du chemin des Bossons, de l'Épinette, de la Route A l'Allamand (secteur "Est") soient vidées afin de débiter les travaux. Les entreprises n'ont pu débiter qu'à partir de 24h00 pour se terminer vers 03h00.
- la vanne du bouclage de la route de la Croix Neuve a été également fermée,
- que des réparations urgentes doivent être entreprises à savoir :
 - la borne hydrante no 47 est défectueuse; la vanne principale n'est plus étanche et par conséquent, l'eau s'écoule. Cette BH a été mise hors service, l'ECA a été avisée qui a fait le nécessaire auprès du SDIS,
 - il a été demandé à l'entreprise Lodovici SA, sanitaire, d'organiser une instruction aux employés communaux, s'ensuit le contrôle des BH et des vannes sur le réseau communal.



Station de pompage au lieu-dit « En Praz Bourdin »

La station de pompage est alimentée par les sources du Bois de ban et du Princiou. L'eau des sources est chlorée avant d'être refoulée, par une pompe (l'autre hors service décembre 2022) vers le réservoir de la Montagne du Château ou le réservoir à l'Echu à travers le réseau d'eau de la commune. Il alimente en eau potable la commune de Montpreveyres et des échanges d'eau sont réalisés avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), avec laquelle la commune est associée.

La commune fait intervenir une entreprise spécialisée pour un entretien semestriel de l'appareil doseur de chlore. Le but est de maintenir un niveau stable et constant du chlore dans l'eau et un bon fonctionnement des installations.

Intempéries et coup de foudre le 21 juillet 2023

Suite au coup de foudre survenu à proximité du réservoir de la Montagne du Château, la Municipalité a dû faire appel d'urgence le 22 juillet 2023 au responsable de l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) pour intervenir à la station de pompage en Praz Bourdin car la foudre a également fait du dégât à son débitmètre provoquant la rupture (qui a grillé) de l'interface permettant de donner l'impulsion d'ouverture et/ou de fermeture de la vanne du réservoir communal "la Montagne du Château". Par conséquent, le réservoir n'était plus alimenté. Le 22 juillet 2023 dès 13h00 les appels fusaient des habitants des quartiers susmentionnés qui informaient la Municipalité que leur habitation n'était plus alimentée en eau. La Municipalité a fait appel à M. Didier Aguet, suppléant au responsable auprès de l'AIEJ, pour faire un constat. Celui-ci a fait intervenir urgemment l'entreprise Rittmeyer SA. A 15h00, les quartiers sont à nouveau alimentés en eau. Le sinistre est déclaré à l'ECA.

Projet d'échange d'eau à l'échelle régionale – Adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château

Les travaux de modernisation du réseau d'eau potable, en coordination avec la Ville de Pully et l'Association des eaux du Jorat (AIEJ), ont bien avancé avec la mise en place des nouvelles canalisations de la station de pompage à la route de la Croix-Neuve jusqu'au-dessus du quartier de La Mellette. La construction de l'ouvrage coupe-pression en lisière de forêt est également pour l'essentiel terminé pour ce qui est de l'enveloppe et des aménagements alentours. Ces travaux ont nécessité un suivi attentif de la Municipalité qui a participé à de nombreuses séances, notamment sur les différents chantiers.

A ces travaux se greffent ceux de la jonction entre l'Association des eaux de Servion-Ferlens-Essertes (SFE) et le réservoir de Lausanne. Les travaux sur le réseau d'eau de Montpreveyres vont se poursuivre en 2024 avec la transformation des stations de pompage, des différents réservoirs et l'installation des nouveaux équipements.

Plan directeur de distribution de l'eau - Autocontrôle

Qualité de l'eau

Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques pour l'année 2023 sont conformes aux normes en vigueur.

Le bilan du réseau d'eau a été établi dans le cadre du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). L'état des lieux étant fait, des améliorations sont à apporter dans le suivi des procédures. Elles devront, à moyen et court terme être réalisées. Les travaux sont réalisés par étape et suivis en collaboration avec l'AIEJ et l'OFCO.

Les employés communaux ont procédé au contrôle des bornes hydrantes et des vannes d'introduction accessibles.

Captages communaux

Lors des contrôles des captages, la Municipalité a fait le constat d'un bon nombre de « queues de renard » dans certaines chambres et de terriers de renards situés à proximité. Dès lors, l'entreprise forestière Daniel Ruch a procédé à l'abattage des arbres qui les encombraient par leurs racines et la Municipalité a fait appel au garde-faune afin d'éliminer les terriers.

82 Service électrique

En lien avec la situation de pénurie en ressources énergétiques engendrée notamment par la guerre en Ukraine, les autorités fédérales et cantonales ont élaboré des stratégies de gestion de crise en fonction des éventuelles lacunes dans l'approvisionnement des diverses sources d'énergie.

Parmi les principales mesures préconisées par le Canton figure la mise en place d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) qui peut aussi se révéler utile en cas de catastrophe naturelle, sanitaire, chimique, nucléaire,...

A quoi sert un PRU?

- Le PRU est un lieu polyvalent de proximité qui accueille la population touchée en cas d'événement.
- En cas d'évacuation, les personnes dans l'incapacité de quitter la zone menacée ou sinistrée par leurs propres moyens peuvent se rendre au PRU.
- En dehors des évacuations, le PRU peut aussi servir de lieu d'échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication ne fonctionnent plus, pour la distribution d'eau potable lors de situations d'urgence ou pour répondre à d'autres besoins de base.

Le PRU est géré et exploité par les autorités communales. La Municipalité de Montpreveyres a décidé de placer le PRU dans les locaux de l'administration communale, rue du Village 10, bâtiment dans lequel se situent aussi les principaux abris de protection civile du village et un défibrillateur.

Source en énergie autonome déterminante

Le Canton (ORPC) a mis en place des procédures, donné des recommandations, distribué des bulletins réguliers d'information, mis à disposition des communes des moyens de télécommunication secourus (POLYCOM et VHF) avec les batteries appropriées, une signalétique «PRU» (oriflammes, gilets). Trois personnes de la Municipalité et du personnel communal ont, en outre, suivi un cours radio donné par l'ORPC.

Au-delà de tous les avantages que peut fournir une installation déjà fonctionnelle telle que l'administration communale, il est absolument indispensable de pouvoir pallier toute panne ou coupure dans l'alimentation électrique. Seule l'installation d'une génératrice permet de répondre rapidement à une défaillance subite du réseau électrique, surtout si elle doit se prolonger.

La Municipalité a porté son choix sur un modèle de groupe électrogène suffisamment performant (30 kVA) afin de pouvoir aussi être utilisé hors situation de crise, dans le cadre de manifestations villageoises par exemple.

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 5/2024 présenté le 13 juin 2024,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité le 25 mars 2024

Le syndic


Philippe Thévoz



Le nom de la Municipalité

La Secrétaire


Vitalia Tornay